



DELIBERATION 2018-40

LE VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration à H. FONTVIEILLE - M. MARTIN-LAVAL B. procuration à Mme V. FABRY - Mme FASSIO I. procuration à D. MERLIN - Mme VACQUIE S. procuration à C. MASANET - Mme AURIAC A. procuration à SCIALOM D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P.

Madame Marie-Françoise LOPEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Compte de gestion 2017

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis de la commission finances du 25 Juin 2018,

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

- **PREND ACTE** des résultats d'exécution du compte de gestion (en euros) :

JUL 2018

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	20 906,72	0,00	13 284,29	34 191,01
Fonctionnement	1 080 257,25	877 396,84	1 858 465,77	2 061 326,18
TOTAL	1 101 163,97	877 396,84	1 871 750,06	2 095 517,19

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	21
Contre	
Abstention	3 : B. Martin-Laval, V. Fabry, F.Rio

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DONNE ACTE** des résultats d'exécution du compte de gestion 2017 ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Didier MERLIN
1^{er} Adjoint au maire délégué


